



Convention Collective Nationale des
Restauration rapide

**Garanties &
Cotisations**

2017



BASE 1

BASE 2

BASE 3

Les remboursements indiqués s'entendent y compris la part de la Sécurité sociale

HOSPITALISATIONS ET SOINS EXTERNES : Hospitalisations médicales, chirurgie et maternité

Frais de séjour établissements conventionnés/non conventionnés	100% BR	300% BR / 150% BR	400% BR/250% BR
Forfait hospitalier engagé	100% FR	100% FR	100% FR
Actes de Chirurgie (ADC), Actes d'anesthésie (ADA), Autres honoraires CAS/ non CAS	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR	300% BR / 200% BR
Chambre Particulière	1.70% PMSS	3% PMSS	4% PMSS
Frais d'accompagnement (Enfant -16 ans)	1% PMSS	1% PMSS	2% PMSS
Transport	100% BR	100% BR	100% BR

ACTES MEDICAUX

Généralistes, Spécialistes CAS / non CAS (consultations et visites)	100% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Actes Techniques CAS / non CAS	150% BR / 130% BR	150% BR / 130% BR	200% BR / 180% BR
Auxiliaires médicaux	100% BR	100% BR	100% BR
Analyses	100% BR	100% BR	100% BR

ACTES MEDICAUX NON REMBOURSES

Chirurgie réfractive (myopie...)	Crédit de 200 €/œil/an	Crédit de 200 €/œil/an	Crédit de 200 €/œil/an
----------------------------------	------------------------	------------------------	------------------------

PHARMACIE REMBOURSEE

Pharmacie	100% BR	100% BR	100% BR
-----------	---------	---------	---------

PHARMACIE NON REMBOURSEE

Vaccins anti grippe et autres	Crédit de 30 €/an	Crédit de 30 €/an	Crédit de 30 €/an
Sevrage tabagique	Crédit de 50 €/an	Crédit de 50 €/an	Crédit de 50 €/an
Contraception prescrite	Crédit de 50 €/an	Crédit de 50 €/an	Crédit de 50 €/an

DENTAIRE

Soins dentaires	100% BR	100% BR	100% BR
Inlay simple, onlay	270% BR	350% BR	400% BR
Prothèses dentaires remboursées	270% BR	350% BR	400% BR
Prothèses dentaires non remboursées	100 €/an/bénéf.	300 €/an/bénéf.	500 €/an/bénéf.
Inlay core et Inlay à clavettes	270%BR	350% BR	400% BR
Orthodontie remboursée	200% BR	250% BR	300% BR
Orthodontie non remboursée	200% BR reconstituée	250 % BR reconstituée	300% BR reconstituée
Parodontologie	Crédit de 150 €/an	Crédit de 150 €/an	Crédit de 150 €/an
Implants dentaires (5 implants max./an/benef.)	200 € par acte	200 € par acte	200 € par acte

OPTIQUE [forfait tous les 2 ans par bénéficiaire ou 1 fois par an pour les enfants ou en cas de changement de dioptries]

Forfait Monture + Verres simples / complexes / très complexes*	60% + 210 € / 280 € / 500 €	60 % BR + 260 € / 360 € / 600 €	60% + 325 € / 445 € / 725 €
Dont maximum monture	80 €	125 €	150 €
Lentilles remboursées ou non	100% BR + 130 €	100% BR + 150 €	100% BR + 200 €

APPAREILLAGE REMBOURSE

Prothèses auditives	100% BR + 150 €/oreille/an	150% BR + 250 €/oreille/an	200% BR + 350 €/oreille/an
Orthopédie et autres prothèses	100% BR + 150 €/ an	150%BR + 250 €/an	200% BR + 350 €/an

AUTRES GARANTIES

Cure Thermale	100% BR + 100 €	100% BR + 100 €	100% BR + 200 €
Maternité : naissance d'un enfant	-	8% PMSS	10% PMSS
Acupuncture, chiropractie, ostéopathie	20 €/acte (3 actes max./an/benef.)	20 €/acte (6 actes max./an/benef.)	30 €/acte (6 actes max./an/benef.)
Ensemble des actes de prévention	100% BR	100% BR	100% BR

OCIANE ASSISTANCE

INCLUDE

INCLUDE

INCLUDE

BR : Base de Remboursement CAS : Contrat d'Accès aux soins PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale – 3269 € en 2017

Ces garanties sont conformes à la législation en vigueur sur les contrats responsables.

Les remboursements indiqués s'entendent y compris la part Sécurité sociale et s'appliquent sur la base de remboursement (BR) pour les actes relevant de la CCAM (Classification Commune des Actes Médicaux), tarif de Convention pour les actes référencés NGAP (Nomenclature Générale des Actes Professionnels), tarif de responsabilité pour les actes référencés LPP (Liste des Produits et des Prestations). Pour les praticiens non conventionnés, le tarif appliqué correspond au tarif d'autorité de la Sécurité sociale. Les forfaits annuels s'entendent dans le cadre de l'année civile et par bénéficiaire. Les forfaits sont versés sur présentation de l'original de la facture nominative acquittée et détaillée par acte. Il est précisé que le contrat prend en charge le forfait de 18 € pour les actes médicaux lourds d'un montant supérieur ou égal à 120 € et dont le coefficient est supérieur ou égal à 60. Nos remboursements ne peuvent être supérieurs au montant des frais restant à charge effective de l'adhérent.

Seuls sont pris en charge les soins, actes médicaux ou hospitalisations réalisés après la date d'effet de l'adhésion ou de modification de garantie.

La garantie Ociane Assistance est assurée par la Matmut, Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes, société d'assurance mutuelle à cotisations variables, entreprise régie par le Code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 Rouen et réalisées par IMA GIE. Conditions générales de ces garanties disponibles auprès d'un conseiller Ociane ou sur ociane.fr.

* Verre simple : simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries - Verre complexe : verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et verre multifocal ou progressif - Verre très complexe : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique pour adulte dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,0 dioptries ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries

Régime frais de santé de la branche de la Restauration Rapide
Les cotisations OCIANE 2017

Régime de Base obligatoire :

	BASE 1	BASE 2	BASE 3
Adulte	22.20 €	42.95 €	61.20 €
Conjoint	30.80 €	51.55 €	69.80 €
Enfant*	20.64 €	34.14 €	47.89 €

* gratuité à partir du 3^{ème} enfant

Répartition : 50% minimum de la cotisation du salarié est prise en charge par l'employeur

Régime surcomplémentaire facultatif :

		Niveaux sur-complémentaires	
BASE choisie par l'entreprise		OPTION 2	OPTION 3
SALARIE	BASE 1	+20.75 €	+39.00 €
CONJOINT		+20.75 €	+39.00 €
ENFANT		+13.50 €	+27.25 €
SALARIE	BASE 2		+18.25 €
CONJOINT			+18.25 €
ENFANT			+13.75 €

IMPORTANT :

Ces cotisations intègrent la TSA (Taxe Solidarité Additionnelle) de 13.27% et le coût lié à la portabilité.

Proposition et tarifs valables pour tout engagement avant le 31/12/2017, sauf en cas d'instauration par les pouvoirs publics de taxes, contributions, ou charges de toutes natures assises sur les cotisations, ou en cas d'évolutions législatives, réglementaires ou conventionnelles.